



Compte-rendu

Assemblée générale de l'AIST

27 novembre 2009 à 15 h

Etaient Présents :

Pays membres :

Burkina Faso
Cameroun
Congo
France
Gabon
Hongrie
Madagascar
Maroc
Mauritanie
Niger
République de Guinée
Tchad
Togo
Tunisie

Autres participants :

Canada
Roumanie
Russie

L'assemblée générale s'est tenue le 27 novembre 2009 dans les locaux de la Banque Mondiale, à Paris.



Le président, M Saïd Ibrahim, ouvre à 15H00 l'assemblée générale, remercie l'ensemble des participants et présente l'ordre du jour consacré aux points suivants :

- le rapport d'activité 2008-2009 et les perspectives 2010
- le rapport financier 2008-2009
- la date et le lieu du prochain séminaire et de l'assemblée générale 2010

I le rapport d'activité 2008-2009 et les perspectives 2010

Le président expose le rapport d'activité 2008-2009, présenté en [annexe 1](#) à ce compte rendu.

Lors des discussions sont notamment abordés les points suivants :

- la traduction des documents (plaquette) de présentation de l'association (aujourd'hui disponible en français et en anglais) ;
- la traduction du site web de l'association. Le Maroc se propose d'assurer la traduction en langue arabe ;
- la relance de la constitution d'une base de données institutionnelles et juridiques. Le Maroc fera une fiche projet ;
- les partenariats : le président indique que des projets existent et seront discutés en 2010 ;
- les séminaires : le président salue le succès du séminaire de Paris. La Hongrie demande que les documents présentés pour l'AG ou que les séminaires soient systématiquement traduits en anglais. Le secrétaire général indique que les annales du séminaire de Paris seront présentées en français et en anglais. Il invite les auteurs de contributions pour les séminaires à transmettre leur document suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent être traduits.
- Le séminaire de Paris a permis de faire découvrir l'AIST à un certain nombre de nouveaux pays, l'élargissement de l'association reste une des priorités de l'année 2010.

II Le rapport financier 2008-2009

Le secrétaire général présente le rapport financier qui a été transmis aux membres de l'assemblée ([annexe 2](#)). Il expose le rapport du commissaire aux comptes qui, après avoir procédé au rapprochement entre les pièces justificatives et les enregistrements comptables, constate la bonne tenue, l'exactitude et la sincérité des comptes.



Par ailleurs, le secrétaire général évalue le coût du séminaire 2009 à la somme de 35.000 euros HT, les postes principaux étant la location de salle, l'interprétariat, la restauration et l'hôtellerie.

La résolution 1 relative à l'approbation des comptes et la résolution 2 relative à l'affectation du résultat aux réserves sont approuvées à l'unanimité ([annexe 3](#)).

Lors de la discussion, la question du secrétariat général est abordée. Le président souligne l'appui de la DGFIP française qui fournit gracieusement l'ensemble du secrétariat général de l'association.

III La date et le lieu du prochain séminaire et de l'assemblée générale 2010

Le représentant du Burkina Faso propose la candidature de son pays pour la tenue du prochain séminaire et de l'assemblée générale à la fin du 3^{ème} trimestre ou au début du 4^{ème} trimestre 2010.

Le président propose que les membres de l'association transmettent leur candidature ainsi que des propositions de thèmes d'étude dans les prochaines semaines au Secrétariat Général. Ce point sera ainsi à l'ordre du jour de la prochaine réunion du bureau exécutif au cours de laquelle seront arrêtés le thème et la date du prochain séminaire.

Par ailleurs, le représentant de la Hongrie envisage une candidature à l'organisation du séminaire et de l'assemblée générale de 2011.

Le président remercie les participants et clôt l'assemblée générale à 16H00.

ANNEXE 1 :

Rapport d'activités 2008- 2009 et perspectives 2010

1/ Réunions du bureau exécutif

Le bureau exécutif s'est réuni les 30 janvier et 2 juin 2009 à Paris, dans le respect des dates prévues par notre règlement intérieur.

Etaient présents à la première réunion la France, le Maroc, l'Ukraine et le Ghana.

Etaient présents à la deuxième réunion la France, le Maroc, l'Ukraine et le Liban.

Les comptes-rendus de ces deux réunions sont accessibles sur le site web de l'association.

2/ Plan d'actions

Pour l'année 2009, l'association s'est mobilisée sur deux types d'actions prioritaires : i) l'organisation de manifestations internationales qui permettent de donner à l'AIST une visibilité favorable à son développement et ii) le renforcement de ces outils de communication interne et externe.

A) Les manifestations internationales : deux grandes manifestations ont été organisées en 2009.

- Organisation en février 2009, à Agadir (Maroc) d'un séminaire sur le thème du « financement des collectivités locales en Afrique ». Ce séminaire représente le premier exemple de réunion consacrée à une thématique régionale que l'AIST tend à promouvoir et dont le principe avait été rappelé lors de l'Assemblée générale de Washington en octobre 2008. Il a été organisé en commun avec le Centre de Rencontres et d'Études des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF), avec le soutien financier du Ministère français des affaires étrangères et européennes et avec l'appui logistique de la direction générale des impôts et de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc. Le séminaire a réuni pour la première fois les dirigeants des services fiscaux et des services du Trésor ou de la comptabilité publique de 27 pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Des représentants de quelques grandes métropoles africaines étaient également présents. Le compte-rendu du séminaire d'Agadir figure sur le site web de l'AIST comme sur celui de CREDAF. Un compte-rendu des travaux paraîtra dans le numéro de décembre de la revue « Gestion et Finances Publiques » donnant ainsi à l'initiative commune du CREDAF et de l'AIST une large audience.
- Organisation du séminaire international qui nous a réunis ces deux derniers jours à Paris, sur le thème de « la Réforme comptable des États et le nouveau rôle des comptables publics ». Je note avec grand plaisir le succès remporté par ce colloque puisque plus de 32 pays étaient représentés et qu'à cette occasion le nom et la notoriété de l'association ont pu s'élargir vers de nouveaux continents. Ce chiffre marque le succès grandissant des manifestations de l'AIST. Le premier colloque en 2007 avait réuni 23 pays, 27 pays étaient présents en 2008 et donc 32 pays pour notre colloque de Paris, et cela malgré le contexte de crise financière et budgétaire qui a été un frein pour certains pays d'Amérique Latine ou du Caucase les empêchant de se joindre à nous. Cette tendance laisse bien augurer pour l'avenir de l'association (voir point ci-dessous).



B/ Les outils de communication

Le site www.aist-tresor.com est aujourd'hui le principal vecteur de communication interne et externe de l'association.

A la suite des réunions du bureau exécutif, le site a été remanié. Le site existe aujourd'hui en version française et anglaise.

Les contributions des membres de l'association sont vivement appelées pour faire vivre le site. En particulier, il est fait appel aux candidatures des pays membres pour la prise en charge des versions du site en langue arabe, russe et espagnol.

Par ailleurs, une nouvelle plaquette d'information sur l'association a été élaborée et diffusée sur le site. Une version papier figure dans votre dossier.

C/ Autres actions

La constitution d'une base de données institutionnelles et juridiques sur les Trésors publics des États membres est un objectif ambitieux de l'association. Quatre pays (France, Maroc, Tunisie et Hongrie) sont candidats pour constituer un groupe de travail à cette fin. En 2009, les agendas n'ont pas permis au groupe de se réunir et d'entamer des travaux qui restent toujours d'actualité et prioritaires.

3/ Les adhésions et les perspectives d'élargissement de l'association

Dans le cadre de la stratégie d'élargissement arrêtée par l'assemblée générale de 2007, des contacts ont été noués par le secrétariat général avec les administrations de divers pays.

Ces contacts s'appuient majoritairement sur les relations que la Direction Générale des Finances Publiques française entretient avec de très nombreux pays en Europe centrale et orientale (PECO), au sein de la Communauté des états indépendants (CEI), d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine). Par ailleurs, le Liban et l'Ukraine ont mené au cours du premier semestre 2009 des actions de promotion de l'association auprès respectivement des pays de la ligue arabe et du Caucase.

Pour le colloque d'hier et de ce matin, des courriers d'invitation comportant le document de présentation de l'AIST et un renvoi systématique vers le site web ont été adressés à près de 80 pays.

Toutes ces initiatives ont permis d'accroître le cercle des « amis » de l'association. Nous pouvons tous souhaiter que ces contacts permettent d'augmenter le nombre d'adhérents réguliers et cotisants à l'AIST.

Au jour de la tenue de cette assemblée générale, les membres de l'association à jour de cotisation pour l'année 2009/2010 sont au nombre de 20 du même ordre que l'an dernier.

	2007	2008	2009
Nombre de pays ayant versé leur cotisation	15	20	20



Pour mémoire, pays à jours de cotisation pour 2009 : Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, République de Guinée (en-cours), Haïti, Liban, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Slovénie, Togo, Tunisie, Ukraine.

Il est proposé, sauf si l'assemblée générale devait en décider autrement, de reconduire à l'identique pour 2010 le montant de la cotisation soit 1.500 euros. Le secrétariat général fera l'appel à cotisation dans le courant du mois de décembre. Je remercie les pays de bien vouloir régler leur cotisation pour 2010 dans les premières semaines de l'année (et avant le 31 mars), comme le stipule le règlement intérieur.

5/ Partenariat

Le séminaire de l'AIST à Paris a permis de conforter les relations de l'Association avec les organisations internationales. La Banque Mondiale en particulier a soutenu l'association en lui accordant des conditions avantageuses pour la location de ces installations. L'OCDE pour la deuxième fois a accepté de faire une intervention lors de notre colloque.

Des perspectives pour développer et systématiser ce type de partenariat existent et pourraient être discutées lors de cette assemblée générale.

ANNEXE 2 :

Rapport financier 2008-2009

I Exercice comptable

L'Association internationale des services du Trésor (AIST) a été créée et immatriculée à la Préfecture de Paris le 22 juillet 2006 (date de publication au journal officiel). Un compte bancaire a été ouvert en septembre 2006 auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les premières cotisations ont été enregistrées en novembre 2006.

Le troisième exercice comptable couvrant la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 est soumis à l'approbation et au vote de cette assemblée générale.

II Présentation des documents comptables du troisième exercice

Il s'agit d'une part du compte de résultat et d'autre part du bilan. Les documents comptables sont arrêtés au 30 juin 2009.

1/ Compte de résultat de l'AIST

Compte de résultat AIST			
Période du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009			
Charges		Produits	
Frais de colloque	35994,94	Subvention/Participation	45000,00
Rémunération honoraire	142,08	Gain de change	96,59
Service bancaire	33,00	Produit des cotisations	31500,00
Résultat	40426,57		
TOTAL	76596,59	TOTAL	76596,59

Les produits de l'AIST correspondent :

- aux participations des Sociétés IBM, Oracle, Logica et Accenture, sponsors du Séminaire annuel, organisé à Washington les 14 et 15 octobre 2008, pour un montant de 45.000,00 euros.
- aux cotisations versées par les membres de l'Association. Au 30 Juin 2009, 17 pays avaient versé un produit total de 31.500,00 euros, correspondant aux cotisations de l'année en cours et d'années antérieures.

Les virements effectués en monnaies étrangères se sont traduits par des différences de change enregistrées en produits.

Les charges correspondent pour l'essentiel aux dépenses liées à l'organisation du Séminaire de Washington en octobre 2008 pour un montant de 35.994,94 euros.

Les frais d'hébergement du site Web correspondent à l'abonnement chez Orange Business services : 6 prélèvements d'un montant de 23,68 euros du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009, pour un total de 142,08 euros.

Les services bancaires correspondent au prélèvement relatif à la souscription de la carte visa de l'AIST, pour un montant de 33,00 euros.

Pour ce deuxième exercice, l'AIST dégage un résultat positif de 40.426,57 euros.

2/ Bilan de l'AIST

Bilan de l'AIST au 30 juin 2009			
ACTIF		PASSIF	
Débiteurs et Crédoiteurs divers	10000,00	Report à nouveau	35222,67
Valeur Mobilière	53904,38	Résultat de l'exercice	40426,57
Banque	11744,86		
TOTAL	75649,24	TOTAL	75649,24

La situation patrimoniale de l'AIST se compose :

à l'actif : du solde du compte bancaire ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations pour 11.744,86 euros et du compte titre de valeurs mobilières pour 53.904,38 euros (le portefeuille est désormais composé de 13 SICAV, dont 6 achetées le 30 mars 2009 au prix unitaire de 4.256,49 euros). Au 30 juin 2009, la valeur du portefeuille est estimé à : 55.470,35 euros. La plus-value latente au 30 juin 2009 est de 1.565,97 euros

Le montant de 10.000,00 euros enregistré sous le compte 46 « Débiteurs et Crédoiteurs divers » correspond au versement attendu au 30 juin 2009 de la Société Accenture.

au passif : du résultat de l'exercice, soit 40.426,57 euros, et des réserves constituées lors des exercices précédents pour 35.222,67 euros selon les décisions de l'assemblée générale du 15 octobre 2008.



ANNEXE 3 :

RESOLUTIONS VOTEES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SERVICES DU TRESOR (AIST), TENUE A PARIS LE 27 NOVEMBRE 2009 :

Résolution n°1 :

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2008-2009 tels que présentés dans le rapport financier.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats de l'exercice 2008-2009 aux réserves pour un montant de 40.426,57euros.